



Communauté de Communes

6, rue de Montmorency - BP 41
08230 ROCROI
Tél : 03.24.54.59.12 - Fax : 03.24.53.25.89
E-mail : contact@ccvpa.fr

PROCES VERBAL

- :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: -

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE**

20 Janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt Janvier, à 19h00, s'est réuni à la Salle Nevers, à Rocroi, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, dûment convoqué par courrier en date du 13 Janvier 2020, par Monsieur Régis DEPAIX, Président.

ETAIENT PRESENTS (35) :

BLAIMONT
BOGNY SUR MEUSE

M. Daniel BLAIMONT
M. Erik PILARDEAU
Mmes Nadia ELIET et Nadège BOLORE
Mme Stéphanie SGIAROVELLO
M. Kévin GENGOUX
M. Jean-Pierre WARNIER, **ayant le pouvoir de Mme Nadège POLFER**
M. William NOEL

BOURG FIDELE
DEVILLE
HAM LES MOINES
HARCY
HAULME
LAIFOUR
LAVAL MORENCY
LE CHATELET SUR SORMONNE
LES HAUTES RIVIERES
LES MAZURES
MONTCORNET
MONTHERME

M. Eric ANDRY
M. Jean-Claude BAUER
M. Daniel KOSTUS
M. Joël RICHARD
M. Alain MOUS
M. Maurice GENGOUX
M. Patrick FONDER
Mme Marie-Christine TESSARI
M. Gino BIGIARINI
Mme Elisabeth BONILLO-DERAM
M. Régis DEPAIX
M. Alain BERNARD
Mme Claudie LATTUADA

RENWEZ

M. Michel DOYEN
Mme Danielle LEROUX, **ayant le pouvoir de M. Patrick MONVOISIN**
M. Grégory TRUONG
MM. Denis BINET et Brice FAUVARQUE

RIMOGNE
ROCROI

M. Bruno BOQUET
Mme Sylviane BENTZ
Mme Maryse COUCKE
M. Patrice RAMELET
M. Robert PASCOLO
Mme Nicole JEANNESSON

SEVIGNY LA FORET
SURY
THILAY

THIS
TOURNAVAUX
TREMBLOIS LES ROCROI

M. Marie-Odile PONSART
M. Luc LALLOUETTE
M. Jacques MAINNEMARRE

ABSENTS EXCUSES (4) :

BOGNY SUR MEUSE
GUE D'HOSSUS
RENWEZ
RIMOIGNE

Mme Nadège POLFER, **ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre WARNIER**
M. André LIEBEAUX
M. Patrick MONVOISIN, **ayant donné pouvoir à Mme Danielle LEROUX**
M. Yannick ROSSATO

ABSENTS NON EXCUSES (14) :

BOGNY SUR MEUSE

DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
LES HAUTES RIVIERES

Mme Annie TILMONT
M. Gérard FREZZATO
Mme Christine LEMPEREUR
M. Daniel BLAISE
Mme Sylvie BIANCHETTI
M. Dominique PAPIER
M. Mickael LECLERE
MM. Etienne DUPONT et Bernard SCHRUB
Mme Catherine BOUILLON
Mme Marc MERLHES
M. Daniel THIEBAUX
M. Daniel CUNISSE
M. Christian MICHAUX

LONNY
MONTHERME
MURTIN ET BOGNY
NEUVILLE LES THIS
SAINT MARCEL
SORMONNE
TAILLETTE

Titulaires en exercice :	53
Membres présents :	35
Absents excusés :	4
Absents non excusés :	14
Votants :	37 dont 2 pouvoirs

Assistaient également à la réunion, Madame Isabelle FRANCOIS de la commune de Ham Les Moines , Monsieur Ali BITAM de la commune de Les Mazures, Monsieur Éric GALAND, Directeur Général des Services, Madame Carole DISTAVE, responsable du Pôle Organisation – Ressources Humaines, Madame Elsa PEREIRA, responsable du pôle Finances – Affaires Juridiques et financières, Monsieur Marc SUMERA, responsable du Pôle Développement Touristique, Monsieur Christel COURTY, responsable du pôle Environnement – Ordures – Ménagères et Assainissement, Monsieur Thibaut PILARDEAU, responsable du Centre Aquatique, Monsieur Pierre SALMON, responsable du pôle Développement Economique, Monsieur David LEONARD, responsable du pôle Social et Culture, Monsieur Nicolas ELIET, responsable du pôle Infrastructures – Travaux et Madame Julie BLUNAT, Adjoint Administratif.

35 membres étant présents et le quorum étant à 27, l'assemblée peut délibérer valablement.

Est nommée secrétaire de séance, Madame Elisabeth BONILLO, Elue à la commune de Les Mazures.

I- FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES

Rapporteurs : Monsieur Michel DOYEN, Vice-Président du pôle Finances – Affaires Financières et Juridiques.

1.1 Remboursement Frais – Historien – Musée de la Métallurgie Ardennaise,

Dans le cadre des missions effectuées bénévolement par Mr René Pierre COLINET au Musée de la Métallurgie Ardennaise et plus précisément :

- Réécriture et création iconographique des panneaux de la nouvelle scénographie pour la nouvelle saison 2020.
- Elaboration du guide du Musée.

- Guidage ou valorisation du Musée.

Pour se faire, ses missions ont engendrées quelques frais. Il vous est donc proposé de rembourser les frais suivants à Mr René Pierre COLINET :

- Facture de Buro center d'un montant de **75.68 €** : Cartouches d'encre + copies.
- Facture de lo Buro d'un montant de **73.96 €** : Cartouches d'encre + Papier.
- Frais de repas de la Rencontre annuelle des Musées du Grand Est d'un montant de **18 €**.

Le Conseil Communautaire accepte de rembourser la somme de **167.64 € à Monsieur René Pierre COLINET** dans le cadre de ses missions effectuées bénévolement au Musée de la Métallurgie Ardennaise et autorise M. Le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

1.2 Acceptation Chèque – SELARL BRUCELLE Charles Mandataire Judiciaire – Redressement Judiciaire « Ligue de l'Enseignement »,

Pour rappel, la Ligue de l'Enseignement a pour gestion le Gite NATUROE situé à la Neuville-Aux-Haies.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire en date du 9 Mai 2018, la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne a fait état des créances non versées par la Ligue de l'Enseignement.

Il en résulte que nous bénéficions d'un remboursement en option 5 soit : un règlement unique et forfaitaire de 25% du montant de la créance définitivement admise, en une seule échéance.

Il vous est donc proposé d'accepter dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire le remboursement de ces créances par chèque de la Caisse des Dépôts et Consignations n°2007608 d'un montant de **836.05 €** par la SELARL BRUCELLE Charles – Mandataire Judiciaire.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire accepte le chèque de la SELARL BRUCELLE Charles Mandataire Judiciaire – Redressement judiciaire « Ligue de l'Enseignement » à hauteur de 836.05€ et autorise M. Le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

1.3 Cotisation statutaire de la Communauté de Communes VPA au PNR des Ardennes,

Le Conseil Communautaire :

Considérant que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne doit délibérer sur sa cotisation statutaire 2020 au PNR.

- Du fait de l'installation à compter du 04/11/2019 du PNR dans sa nouvelle Maison du Parc, une nouvelle cotisation statutaire des EPCI est proposée pour être prise en compte pour l'année 2020.
- Cette nouvelle cotisation propose une augmentation de 0,40 € par habitant, qui passerait donc de 1€ à 1,40 € par habitant.
- Pour 2020, la cotisation de la CCVPA serait de 35.234,80 €.

Dans ces conditions, la CCVPA demandera à bénéficier plus largement de l'ingénierie du PNR, et demandera une révision de la clé de répartition.

Le Conseil Communautaire accepte la cotisation statutaire 2020 au Parc Naturel Régional des Ardennes et autorise M. Le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

36 VOIX POUR dont 2 pouvoirs
1 ABSTENTION : Mme SGIAROVELLO Stéphanie

1.4 Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget Annexe REOM – exercice 2019.

Suite à la décision prise lors du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2019 concernant les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de **87 438.18 €**. Les crédits prévus au BP 2019 n'étaient pas suffisants :

Il est donc nécessaire d'établir la décision budgétaire modificative n°3 – Budget Annexe REOM comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Chap 65 - Cpte 6541 – Créances admises en non-valeur : + **73 433.20 €**

Recettes :

Chap 78 – Cpte 7817 – Reprise sur provision antérieure : + **73 433.20 €**

Le Conseil Communautaire accepte cette **Décision Budgétaire Modificative n° 3 pour le Budget Annexe REOM sur l'Exercice 2019** et autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

1.5 Participation 2020 aux frais de fonctionnement de l'Office de Tourisme Vallées et plateau d'Ardenne.

Il vous est proposé d'allouer la somme de **188 000 €** à l'Office de Tourisme Vallées et Plateau d'Ardenne pour l'Année 2020.

Cette participation comprend les frais de fonctionnement généraux, les animations, la communication, la participation à divers salons touristiques ainsi que la prise en compte de la gestion des structures touristiques du territoire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne. Pour rappel, ces nouvelles structures touristiques sont :

- Le Port (comprenant sa capitainerie) Intercommunal situé à MONTHERME.
- Les Haltes Fluviales situés à BOGNY/MEUSE, JOIGNY/MEUSE et LAIFOUR.
- L'Aire de Camping-car situé à BOGNY/MEUSE.

Un contrat d'objectif reprenant ces différents aspects a été établi entre l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

Le Conseil Communautaire alloue la somme de **188 000 €** à l'Office de Tourisme Vallées et Plateau d'Ardenne dans le cadre de la participation 2020 aux frais de fonctionnement et autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

36 VOIX POUR dont 2 pouvoirs
1 ABSTENTION : Mme BENTZ Sylviane

1.6 Provision REOM 2019 – Budget Annexe REOM,

A la fin de l'exercice 2019, l'état du compte client fait apparaître des impayés relatifs à des années antérieures notamment 2011, 2012 et 2013.

Compte tenu de l'ancienneté de ces créances, il existe un risque avéré de non recouvrement d'une partie de ces créances.

Il est proposé d'évaluer ce risque à la somme de **69 000 €**, et de prévoir au titre de l'exercice **2019** des provisions pour dépréciations des comptes clients à hauteur de **69 000 €**.

Le Conseil Communautaire cette décision et autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

1.7 Décision Budgétaire Modificative n°1 - Budget Annexe ZA BRAUX. Annule et Remplace la Délibération n° 2019/211 du 17 Décembre 2019.

Pour information, la dépense de 1 007 € de 2019 n'est pas à intégrer au stock. Etant donné qu'aucun transfert ne sera exécuté en 2019 (Transfert bâtiment Locatif ACTIVAL), le stock final reste égal au stock d'entrée au 01/01/2019.

Par ailleurs, il y a lieu de constater au compte 748371 une subvention d'équipement des territoires ruraux de 119 956 €, subvention qui a été comptabilisée sur un autre Budget Annexe.

Les montants prévus au BP n'étant pas suffisant,

Il est nécessaire d'établir la décision budgétaire modificative n°1 – Budget Annexe ZA BRAUX comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Chap 023 – Cpte 023 – Virement à la section d'investissement : **+ 137 739.42 €**

Chap 042 – Cpte 71355 – Variation des stocks de terrains aménagés : **+ 1.00 €**

Recettes :

Chap 042 – Cpte 71355 – Variation des stocks de terrains aménagés: **+ 146 930.00 €**

Chap 70 – Cpte 7015 – Ventes de terrains aménagés : **- 53 000.00 €**

Chap 74 – Cpte 748371 – Dotations d'équipement des territoires ruraux : **+ 119 956.00 €**

Section d'Investissement :

Dépenses :

Chap 040 – Cpte 3355 – Travaux : **+ 146 930.00 €**

Recettes :

Chap 021 – Cpte 021 – Virement de la section de fonctionnement : **+ 137 739.42 €**

Chap 040 – Cpte 3355 – Travaux : **+ 1.00 €**

Le Conseil Communautaire accepte cette **Décision Budgétaire Modificative n° 1 pour le Budget Annexe ZA BRAUX** et autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

II- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

III-

Rapporteurs : Monsieur Erik PILARDEAU, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

2.1 Ouverture d'un point information transfrontalier dans le cadre du Pacte Ardennes,

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5;

Considérant que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne doit délibérer sur la création et l'ouverture d'un point d'information transfrontalier.

Le département des Ardennes compte de plus en plus de personnes qui travaillent ou souhaitent travailler en Belgique ou au Luxembourg ;

Le département compte environ 3.500 transfrontaliers qui peuvent se poser des questions sur la fiscalité, le droit du travail ou la sécurité sociale, et qu'à ce jour, pour le moment, seul le département des Ardennes dans la Région Grand Est n'a pas d'espace d'information organisé ;

Pour ce faire, dans le Pacte Ardennes, la Fiche Projet (FP) n°118 prévoit l'ouverture d'un point d'information transfrontalier dans le département afin de délivrer cette information et combler ainsi le déficit d'information des personnes concernées ;

Le point d'information assurerait la mission d'information et de conseils auprès des habitants travailleurs salariés, apprentis ou étudiants, des entreprises et associations, ou encore des administrations. Sur la base de la documentation existante et des sources juridiques auxquelles un juriste/animateur du point aurait accès, ce point d'information assurera les missions principales suivantes :

- Veille juridique ;
- Information, et assistance aux usagers (habitants, entreprise, associations, administrations) ;
- Diffusion de l'information au grand public ;
- Rédaction et mise à jour des ouvrages et guides juridiques ;

Cet espace serait accueilli, à titre gracieux, dans les locaux de la Maison de la Région de Charleville-Mézières/Verdun à Charleville-Mézières ;

Le juriste/animateur aura vocation à effectuer des permanences décentralisées sur le périmètre géographique ressort de la Maison de la Région. Il sera également présent dans des manifestations publiques structurantes pour faire connaître cette offre de service ;

Le démarrage effectif de l'activité du point d'information pourrait être envisagé à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'association « frontaliers Grand Est » qui dispose d'un solide réseau susceptible d'accompagner la personne recrutée dans le démarrage de l'activité ;

Le budget serait de 40.000 € / an : salaire et frais de fonctionnement ;

En ce qui concerne le financement, la fiche Pacte Ardennes prévoit un cofinancement sur 3 ans :

- de l'Etat à hauteur de 20.000 € sur le FDVA en 2020, 15.000 € en 2021, 10.000 € en 2022 ;
- du Département à hauteur de 10.000 € par an ;
- de la Région à hauteur de 10.000 € par an ;

Des fonds européens pourraient être également sollicités dans le cadre du programme INTERREG VI en cours de définition ;

Le différentiel non couvert par l'Etat à l'issue de la phase d'amorçage du projet (à partir de 2021) pourrait être pris en charge par les collectivités volontaires du nord du département des Ardennes (Ardenne Métropole, Ardenne Rives de Meuse, Les portes du Luxembourg, Ardenne Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne) sur la base d'une évaluation du dispositif, avec une clé de répartition qui devra être définie ;

Le Conseil Communautaire donne son accord de principe sur la participation de la CCVPA dans le projet d'ouverture d'un point d'information transfrontalier dans le département des Ardennes, tel que décrit ci-dessus approuve et donne mandat au Président pour signer tout document nécessaire à cette affaire.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

2.2 Validation par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne (CCVPA) de l'étude stratégique du projet porté par la commune de Monthermé dans le cadre de l'opération « bourg structurant en milieu rural » (BSMR) proposée par la Région Grand Est.

Le Conseil Communautaire :

Considérant que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne doit délibérer sur le projet de la ville de Monthermé dans le cadre de l'opération BSMR proposée par la Région Grand Est.

La Région Grand Est a identifié la commune de Monthermé comme un « Bourg Structurant en Milieu Rural » (BSMR) ;

Dans ce cadre-là, la commune de Monthermé peut prétendre à des mesures de soutien à l'investissement ;

Le soutien de la Région vise à aider et à développer ou rétablir des fonctions de centralité et améliorer le cadre de vie grâce à la mise en œuvre d'un projet global en définissant une stratégie globale qui s'apparente à un projet de territoire pour traiter de manière conjointe l'ensemble des actions qui vont concourir à la revitalisation du bourg-centre (actions sur les espaces publics, les équipements et services, les équipements à destination touristique, la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration du cadre de vie et la valorisation du patrimoine bâti et naturel, le développement des modes de déplacement doux,...) ;

La Région Grand Est demande une délibération de principe de la CCVPA, validant l'étude avant le passage devant la commission permanente de la Région ;

Un cabinet d'études a été mandaté pour effectuer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'établir un diagnostic, proposer un scénario de revitalisation et d'établir un programme d'actions et de mise en œuvre ;

Un rendu de l'étude stratégique de redynamisation a été présenté par l'AMO à la mairie de Monthermé le 09/01/2020, en présence des élus de la commune de Monthermé, du Président de la CCVPA et de la chargée de mission de la direction de la cohésion et des territoires de la Région ;

Au cours de cette séance, ont été présentés la proposition d'un scénario et le programme d'actions et de mise en œuvre ;

Certaines d'entre elles ne seront pas éligibles au financement de la Région et d'autres sont à consolider avant de pouvoir prétendre aux dispositifs de soutien financiers ;

Il s'agit essentiellement de projets du quotidien ou visant à améliorer l'attractivité de Monthermé. Le lien entre l'ORT à l'initiative de l'Etat dont le centre de Monthermé bénéficie aussi fait écho à la démarche BSMR, des actions se recoupant.

Parmi ces actions, on peut citer ;

- Donner un peu de convivialité au site des Ecaillettes ;
- Prévoir un éclairage urbain, fonctionnel et respectueux de l'environnement sur différents sites identitaires de la commune ;
- Repenser les entrées de ville ;

- Créer une véritable aire de repos et de stationnement sur la Platelle proche du chêne ;
- Aménager le site de « la Racine » ;

Le Conseil Communautaire valide les résultats de l'étude stratégique visant à définir le projet de redynamisation de la commune de Monthermé dans le cadre de l'opération BSMR et donne mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à cette affaire.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

IV- INFRASTRUCTURES

Rapporteurs : Monsieur Erik PILARDEAU, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

3.1 Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment industriel (Attribution de marché).

La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne a lancé un « marché de Maitrise d'œuvre – Construction d'un bâtiment à usage industriel sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne » le 09 décembre 2019 pour une remise de plis le 10 Janvier 2020 à 12H.

- 9 offres ont été reçues dans les délais et de façon dématérialisées.

Après analyse des offres, il vous est proposé d'attribuer ce marché à la société :

TDA 9, rue de l'abattoir 08000 Charleville-Mézières pour un montant de 155 100 € HT soit 186 120 € TTC.

La CAO réunie le 20 Janvier approuve cette décision.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les documents nécessaire à la réalisation de ce marché ainsi que tout document y étant afférent.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

V- DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapporteur : Monsieur Erik PILARDEAU, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

4.1 Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Site des Quatre Fils Aymon.

La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne a lancé un « marché de Maitrise d'œuvre – Aménagement du Site des 4 Fils Aymon » le 26 Novembre 2019 pour une remise de plis le 10 Janvier 2020 à 12H.

3 offres ont été reçues dans les délais et de façon dématérialisées.

Après analyse des offres, il vous est proposé d'attribuer ce marché à la société la mieux disante soit ATELIER NERVURES 67 Rue Nationale, Avenue du Président Mitterrand 59280 ARMENTIERES pour un montant de 59 600 € HT soit 71 520 € TTC

La CAO réunie le 20 Janvier approuve cette décision.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché ainsi que tout document y étant afférent.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

Rapporteurs : Monsieur Régis DEPAIX, Président et Monsieur Erik PILARDEAU, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

5.1 Contribution de la CC VPA au CPER (Contrat de Plan Etat Région 2021-2027).

Le Conseil Communautaire :

Considérant que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne doit délibérer sur sa contribution à l'élaboration du nouveau CPER 2021-2027.

La démarche d'élaboration du prochain CPER 2021-2027 a été lancée par le Premier Ministre depuis le 6 septembre 2019. Le montant global de l'enveloppe du CPER 2015-2020 s'élevait à plus de 600 millions d'euros. En ce qui concerne le nouveau Contrat, aucun chiffre n'est avancé. Pour 2020, l'État prévoit 123,7 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et 111,2 millions d'euros en crédits de paiement (CP) pour assurer la soudure avec la nouvelle génération.

La CCVPA a été destinataire d'un courrier commun du Préfet de Région et du Président du Grand Est, en date du 21 novembre 2019, nous détaillant la méthodologie sur les éventuelles contributions au futur CPER Grand Est.

Si notre Communauté de Communes a un projet d'ampleur régionale qui s'inscrit dans un pilier et un axe du document « propositions d'orientations stratégiques du CPER Grand Est 2021-2027 », nos services devront les transmettre en indiquant les thématiques auxquelles ils se rattachent, les objectifs, les coûts, le financement et le calendrier prévisionnel de réalisation.

Pour tout autre projet qui ne rentrerait pas dans la catégorie ci-dessus, il peut être proposé un nouveau pilier/axe par rapport à une des thématiques existantes avec les mêmes détails que précédemment.

La contribution de la CCVPA devait être envoyée avant le 10 janvier 2020 mais les EPCI des Ardennes ont sollicité un délai complémentaire.

Au cours du 1^{er} semestre 2020, l'ensemble des projets transmis à l'Etat et à la Région feront l'objet d'un examen et d'éventuels échanges avec les EPCI en fonction des piliers et axes retenus/proposés et des disponibilités budgétaires des co-financeurs.

L'objectif est de parvenir à un projet de maquette du futur CPER stabilisé à l'été 2020 en vue de l'organisation des consultations préalables à son adoption à la fin de l'année 2020, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Après une lecture détaillée du document, il vous est proposé de vous indiquer les différents sujets auxquels la CCVPA pourrait, éventuellement, se rattacher dans le futur CPER (**projet en annexe**).

Il est, toutefois, utile de préciser que la thématique « *mobilité multimodale* » sera traitée en parallèle du CPER, puisqu'une nouvelle programmation nationale des infrastructures de transport sera définie ultérieurement par le Gouvernement. **L'exécution des opérations inscrites dans cette thématique au précédent CPER sera donc prolongée jusqu'en 2022.**

Nous vous demandons de faire part de votre avis, compléments ou nouvelles propositions afin de rédiger le courrier en réponse à la Préfecture de la Région Grand Est, comprenant les propositions d'actions à inscrire dans les thématiques le plus rapidement possible.

Le Conseil Communautaire valide le projet de contribution à l'élaboration du nouveau CPER 2021-2027 et donne mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à cette affaire.

37 VOIX POUR dont 2 pouvoirs

QUESTIONS DIVERSES

Point d'information : Modification des dates des Conseils Communautaires 2020.

Information sur les dates des convocations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne pour l'année 2020 :

Premier SEMESTRE :

- **Lundi 20 janvier 2020**
- **Lundi 17 février 2020** (DOB)
- **Lundi 09 Mars 2020** (vote des Budgets)
- **Lundi 27 avril 2020** (mise en place du nouveau Conseil communautaire)
- **Lundi 22 juin 2020** (compétence eau et assainissement avant le 01/07)

Deuxième SEMESTRE :

- **Lundi 21 septembre 2020** (taxe GEMAPi avant le 01/10)
- **Lundi 16 novembre 2020**
- **Lundi 14 décembre 2020**

Par rapport à ces dates, il sera aussi convoqué :

- *Une réunion des Vice-présidents à J – 14*
- *Un Conseil des Maires à J – 07*

Fin de séance à 20h30

*Pour extrait certifié conforme,
Rocroi, le 21/01/2020
Le Président, M. Régis DEPAIX*